

COMMUNIQUE DE PRESSE

SYNERGIE-OFFICIERS est écoeuré par la décision ahurissante du Tribunal Correctionnel de Bobigny (93) de condamner les sept policiers impliqués dans une affaire de faux témoignage à des peines allant de six mois à un an de prison ferme, toutes peines supérieures à celles requises initialement par le Parquet.

SYNERGIE-OFFICIERS réaffirme son intransigeance quand aux actes délictueux commis par des représentants des forces de l'ordre, mais...

SYNERGIE-OFFICIERS ne peut pas feindre d'ignorer que dans ce département, il y a indéniablement deux poids et deux mesures.

Ce tribunal est connu pour receler les pires idéologues de la culture de l'excuse quand il s'agit de remettre dehors à tour de bras les trafiquants de stupéfiants, braqueurs, auteurs de tentatives d'homicide, etc... comme en témoignent pléthore d'exemples récents. La peine prononcée à l'encontre de nos collègues est donc avant tout une décision syndicale (pour ne pas dire politique...) déguisée en acte juridictionnel. Ceux là même qui sont les premiers responsables de la situation catastrophique de la criminalité sur le 93 par des décisions angélistes ont décidé de briser toute une profession dont les membres risquent leur vie au quotidien pour nos concitoyens.

SYNERGIE-OFFICIERS regrette que l'extraordinaire dureté d'une telle décision rende la sanction totalement inintelligible. Au-delà des sept policiers de Bobigny qui ont fauté, ce sont bel et bien tous les policiers de France qui prendront ce verdict incroyable comme un camouflet à leur encontre et un nouvel appel à la haine venant de magistrats qui, une fois de plus, ont choisi d'affirmer que pour eux, l'ennemi à combattre par tous les moyens (y compris les plus vils...) est bel et bien le « flic » et non pas le criminel !

Le Bureau National